

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 3

Rubrik: Mouvement ouvrier international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans son ensemble, la statistique officielle sur les contrats collectifs d'établissement de tarifs présente bien des lacunes; de sorte que des conclusions de ces statistiques ne reflètent pas l'image vraie, comme il serait à désirer, de l'activité et des résultats obtenus par le mouvement ouvrier. Cependant, il doit prochainement s'y produire une amélioration.



Mouvement syndical international.

France.

Syndiqués et syndicats.

L'annuaire des syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, que le ministre du travail vient de faire paraître, nous apprend l'existence de 4888 syndicats patronaux et 410,160 membres, et de 5217 syndicats ouvriers et 1,064,413 membres pour l'année 1911.

Il y a donc en plus, sur 1910, 6901 patrons syndiqués et 35,175 ouvriers. Mais alors que le nombre des syndicats patronaux s'élève à 146 en plus, celui des syndicats ouvriers descend à 108 en moins. Que l'intérêt ouvrier venille qu'au lieu que ce soit 108 syndicats disparus, ce soit au contraire des syndicats fondus avec d'autres dans un but salulaire de concentration des forces syndicales ouvrières!

Sur neuf millions de chefs d'entreprises, il n'y a que 410 mille syndiqués; mais sur onze millions de salariés, il n'y en a que 1 million 64 mille syndiqués, sur lesquels peut-être 500 mille adhèrent à la Confédération Générale du Travail. Je donne ce dernier chiffre sans aucune preuve et par simple affirmation bienveillante.

Il n'y a donc qu'une proportion de un syndiqué sur onze ouvriers et il ressortirait des chiffres que les syndiqués constituent la faible minorité de la classe ouvrière. Cela, seulement, explique pourquoi les salaires sont encore si dérisoires en France, malgré la cherté de la vie et l'accroissement considérable de la richesse privée, et pourquoi notre nation est si arriérée sur l'Allemagne, l'Angleterre et tant d'autres pays en matière de législation ouvrière et sociale.

Cependant, si ce million de travailleurs syndiqués savait faire pression de masse, action de bloc sur le Parlement pour lui arracher des lois sociales de protection du travail, de la santé ouvrière et d'assurance nationale, il obtiendrait encore bien des choses profitables au prolétariat.

Mais l'action dissolvante et décevante des anarchistes dans la Confédération Générale du Travail a fortement paralysé cette grande force ouvrière et porté atteinte à ses œuvres vives.

Les anarchistes, qui ne sont après tout que des individualistes autoritaires, ont une prédilection marquée pour les syndicats fantômes, nombreux, mais faibles en hommes et en ressources, parce qu'il leur paraît plus facile d'entraîner des camarades que les corps d'armées, de recruter pour leurs idées, de majoriser les grands syndicats corporatifs dans les congrès, de diriger ainsi, en vertu de l'idiote tactique de « minorités agissantes », le mouvement syndicaliste.

Leurs idées individualistes se révèlent aussi dans leur préférence pour l'autonomie des syndicats et dans leur mépris du mutualisme et des réformes sociales qui se discutent au parlement de plus en plus du sort de la classe ouvrière.

Les grèves n'apparaissent à leurs yeux que comme des escarmouches, des conflits qu'il faut exaspérer, rendre insolubles, des occasions d'entraînement vers le grand soir, et dont les conséquences de misère et de violence qui en résultent sont des éléments nécessaires et favorables de gymnastique révolutionnaire.

Or, les événements de ces dix dernières années ont condamné cette tactique réactionnaire et impuissante de bataille syndicaliste, cette fausse conception de la lutte de classe.

Ils démontrent que les grèves qui aboutissent, ce sont toujours et surtout celles qui recourent à la négociation et qui se terminent par la conciliation. Singulière lutte de classe que celle qui se termine par des compromis et la réconciliation des classes! On avouera que pour finir par où il fallait commencer, ce n'était pas la peine de se mettre en grève: autant chercher la conciliation avant la bataille.

Les événements démontrent également que lorsque la Confédération Générale du Travail a voulu faire pression sur l'opinion et le parlement, elle a obtenu la suppression des bureaux de placement, la loi du repos hebdomadaire, tout récemment encore la modification de la loi des retraites; mais que lorsqu'elle dédaigne l'action politique des réformes sociales, elle se rend coupable du fait même de ce que c'est en France où on est le moins en avance en matière de législation du travail et d'assurance sociale.

Il est donc fort heureux que le parti socialiste, organisation politique du prolétariat, ne néglige point de faire effort dans les pouvoirs publics, Chambre, Conseils généraux et municipaux, pour obtenir le plus d'améliorations possible en faveur de la France ouvrière et paysanne.

L'action directe des minorités impuissantes, s'illustrant parfois de la chasse aux renards et du sabotage, a fait son temps non sans avoir donné le prétexte à l'Etat de forger de nouvelles armes de répression, d'appliquer les lois scélérates, d'emplir les geôles de notre République bourgeoise en y coffrant les bons syndicalistes, et de maintenir l'ordre en rougissant les pavés avec le sang des ouvriers.

Et pendant que dans la C. G. T., la division classait ses membres en rouges et en jaunes, se meurtrissant dans la discorde et la haine, des syndicats se constituaient en dehors de la C. G. T., voire contre elle-même, recrutant sur l'effectif général des syndiqués ouvriers plus de la moitié des forces syndicalistes.

Ces constatations faites, nous concluons en nous prononçant encore et toujours pour les grands syndicats à double cotisation de combat et de solidarité, substituant l'action méthodique et à la lutte outrancière et aveugle, ne voulant pas la grève tout en ne la craignant pas, et aidant le parti socialiste dans sa lutte politique pour arracher les lois qui doivent rendre le prolétariat plus fort et plus conscient.

Henri Ghesquière.



Mouvement ouvrier international.

Belgique.

Le suffrage universel par la grève générale.

Dans tout le pays la classe ouvrière prépare la grève générale pour la conquête du suffrage universel. Ce ne sera pas la grève générale de but en blanc, mais la grève générale préparée de longue main et elle sera de ce fait d'autant plus efficace. Nos camarades belges savent qu'ils doivent immobiliser pendant 5 à 6 semaines 500,000 travailleurs, ils ne craignent pas de s'engager, car ils ont déjà de l'expérience derrière eux et ils sauront en tirer profit. En 1893, une grève générale immobilisa 200,000 travailleurs et en quelques jours ils

obtinrent satisfaction. En 1902, ce furent 300,000 hommes qui chômèrent, mais qui après une semaine durent se résigner. Cette fois ce ne sera ni 200,000 ni 300,000, mais 500,000 hommes qui chômeront au moment voulu, non pas seulement pendant 5 à 6 jours, mais pendant 5 ou 6 semaines. Nous savons que l'esprit d'organisation est très développé chez nos camarades belges, que ces dernières années ils firent des progrès réjouissants et nous ne doutons nullement au succès de leur tentative. Reste à savoir si le gouvernement ne baissera pas pavillon avant que la menace soit mise à exécution, car il ne faut point oublier que cette mise-bas générale aura une répercussion terrible sur tout le pays, répercussion que craignent surtout les gouvernants et les capitalistes. Les ouvriers, eux, se préparent à en supporter l'effet en douceur, partout l'on constitue des comités de grève et des timbres d'épargne et des tirelires du S. U. sont mises en vente, on engage les travailleurs à éviter les jeux et l'alcool et à se préparer à la grève générale. Les employés des coopératives socialistes, très développées en Belgique, les mandataires du Parti ouvrier, tous ceux qui sont au premier rang du mouvement ouvrier belge, ainsi que les instituteurs de Liège et de Gand, ont décidé d'abandonner au fonds de grève, pendant toute la durée du mouvement, la moitié de leur salaire. Voilà un bel exemple qui ne manquera pas d'être suivi par d'autres et qui dénote d'un bel esprit de sacrifice et de solidarité laissant bien augurer pour le mouvement futur.

D'autre part, les préparatifs sont faits dans les villes et dans les campagnes, pour l'exode des enfants afin qu'ils n'aient pas trop à souffrir de la situation causée par ce formidable mouvement. Nous voyons donc que la classe ouvrière belge qui nous a donné déjà tant d'exemples d'initiative, d'énergie et de persévérance, est fermement décidée d'obtenir satisfaction et nous sommes certains qu'elle imposera bon gré, mal gré, sa volonté.

* * *

Grève générale politique.

Dimanche 23 mars, un congrès extraordinaire du parti ouvrier belge a eu lieu à Bruxelles pour prendre une décision définitive d'une grande importance aussi bien pour l'organisation syndicale que pour les groupements politiques de nos camarades belges. Il s'agissait de rien moins que de savoir si oui ou non il fallait recourir à nouveau à cette arme aussi puissante que difficile à manier, à la grève générale, pour l'obtention du suffrage universel.

On sait qu'en Hongrie un mouvement analogue était en préparation depuis longtemps. Mais les députés de l'opposition ayant décidé de boycotter les séances au parlement, le congrès mixte des repré-

sentants du parti socialiste et des organisations syndicales à Budapest trouva que les circonstances seraient trop peu favorables à une lutte à vie et à mort contre le gouvernement hongrois pour le suffrage universel.

Déjà nous avions prévu que la retraite de nos camarades hongrois aurait sa répercussion défavorable sur le mouvement en Belgique, mais heureusement il n'en est rien. Voici ce que l'*Humanité* rapporte (voir le numéro du mardi 25 mars 1913) sur le dernier congrès de nos camarades belges:

Bruxelles, 24 mars. — (De notre correspondant particulier). — Le Congrès socialiste qui s'est tenu hier, a été le plus émouvant qui ait été tenu en Belgique depuis la fondation du Parti ouvrier.

Toute la Belgique ouvrière y est représentée par 1331 délégués des groupes du Parti, syndicats, coopératives, ligues politiques, etc.

C'est qu'il s'agit de prendre une décision sur la plus grave proposition qui ait jamais été faite à un congrès ouvrier: décider la grève générale et non pas une grève générale à temps limité, mais une grève générale à outrance qui doit causer dans le pays une longue et profonde perturbation économique et imposer pendant des semaines à 500,000 travailleurs, à leurs femmes et à leurs enfants les plus dures privations.

Cependant, 1300 délégués sont là qui attendent de se prononcer au nom de ces centaines de mille êtres humains en faveur de cette grève pour la conquête du suffrage universel.

Il est 10 heures lorsque le président ouvre le Congrès. Il donne la parole aux délégués étrangers, auxquels il souhaite la bienvenue.

Discours d'Anseele.

Enfin, voici Anseele qui monte à la tribune, pour défendre la proposition du Comité national du suffrage universel proclamant la grève générale pour le 14 avril.

Il rappelle les diverses propositions qui furent soumises au Comité:

1. Pas de grève; 2. grève de vingt-quatre ou de quarante-huit heures; 3. grève de huit ou de quinze jours.

Anseele combat successivement ces diverses propositions.

Anseele défend la grève générale à outrance.

Certes, dit-il, nous savons qu'elle ne pourra nous donner le suffrage universel pendant sa durée et que ce mouvement devra être suivi d'une action énergique et pressante, et peut-être d'autres grèves. (Applaudissements.) Ce ne sera cependant pas une grève d'épuisement. Nous ne voulons pas épuiser nos caisses syndicales. Nous voulons garder nos ressources pour la lutte contre le patronat. Quand la grève finira-t-elle? nous n'en savons rien. Les faits le décideront et les décisions seront prises selon les circonstances; les évé-

ments régleront notre tactique. (Applaudissements.) Sera-ce une grève révolutionnaire? Non, ce sera une grève calme, pacifique. La grève doit finir comme nous désirons qu'elle commence. Si, en vingt-quatre heures, plusieurs centaines de milliers de travailleurs sortent des ateliers et des usines, il faudra que l'armée prolétarienne rentre au signal avec le même esprit de calme et en même temps avec la même esprit de discipline. (Applaudissements.)

Pourquoi cette grève générale? Pour un quadruple but: le suffrage universel, conserver l'unité dans le prolétariat socialiste belge, maintenir la confiance de la classe ouvrière en elle-même, conserver la tactique et l'arme de la grève générale pour les luttes futures.

Certes, vie le suffrage universel! Mais aussi et surtout, et par-dessus tout, l'unité du prolétariat et son invincible discipline contre le capitalisme! (Applaudissements.)

Le 14 avril, dit en terminant Anseele, il n'y aura pas de Wallons, de Flamands; plus de distinction en métiers et corporations. L'esprit corporatif va s'effacer devant l'esprit de classe. Nous ne voulons pas de paix humiliante, pas de défaite sans combat. Le gouvernement nous a jeté le gant, nous le ramassons; plutôt la défaite que reculer avant le combat! (Longues acclamations, ovations!)

Tour à tour, viennent alors à la tribune les délégués des grandes fédérations politiques et de métiers. Ils déclarent presque unanimement que leurs régions et leurs organisations sont préparées à la grève générale et la réclament pour le 14 avril.

La discussion générale s'engage.

Camille Huysmans se rallie à une grève limitée, mais la grève telle que la propose le Comité national lui semble inutile. Selon lui, la revision doit sortir de la Commission que se propose d'instituer le gouvernement pour la réforme de la loi électorale provinciale et communale.

Je crains fort, dit-il, que votre tactique retarde la revision. Je devais au Congrès cette explication, dit en terminant Huysmans. Ma pensée tout entière tient dans une forme concise et brutale; si vous ne faites pas une grève de démonstration — et vous voulez faire une grève sans objectif possible suffisant — vous allez commettre une erreur qui peut retarder le triomphe de notre cause qui est en marche. Nous vous avons dit notre pensée: à chacun ses responsabilités. (Applaudissements.)

Mais Jules Destrée vient défendre la proposition du Comité du suffrage universel. Il ne croit pas aux promesses du gouvernement, sa commission fera traîner les choses et n'aboutira pas.

La grève générale doit imposer à nos gouvernants l'étude de la revision constitutionnelle elle-même. Limiter la grève générale, c'est la rendre impuissante. Ce sera une simple manifestation platonique. Seule une grève générale sans limitation peut aboutir et notre élan brisera la majorité cléricale factieuse qui paralyse la bonne volonté du chef du cabinet. Comprendre ainsi le mouvement, le conduire dans cet esprit, c'est assurer le succès du suffrage universel. (Applaudissements.)

Discours de Vandervelde.

Enfin, Vandervelde monte à la tribune. Il se rallie au discours de Camille Huysmans au nom

de la minorité. Il reconnaît cependant que vouloir limiter en ce moment le courant en faveur de la grève serait absolument vain.

Ce serait, dit-il, vouloir nager à rebours dans la tempête. La tactique de conciliation que nous préconisons n'était pas de sentiment, elle était toute de raison, mais elle ne pouvait prévaloir que si nous étions tous d'accord pour la proposer à la classe ouvrière. Il y aurait eu grand peine à la faire triompher car nous nous trouvions devant la volonté violente, tenace de la classe ouvrière de s'imposer des semaines de souffrances. Mais ce qui, au fond, excite le plus à la grève générale, c'est le mauvais vouloir du gouvernement et de ceux qui le poussent. (Vifs applaudissements.)

On n'a eu pour nous que railleries et sarcasmes, que paroles de haine et de provocation. Il est dit que celui qui sème le vent récolte la tempête. Eh bien! la tempête est là, tant pis pour le cléricaux. (Applaudissements.)

Les six mois que je viens de passer, continue Vandervelde, compteront parmi les plus pénibles de ma vie politique. J'ai fait pendant six mois tout ce qui était humainement et surhumainement possible pour parvenir à éviter la grève générale à la classe ouvrière et au pays. Mes amis ont été aussi loin que moi. Nos adversaires seuls ont été implacables, inflexibles, ne voulant rien entendre, rien concéder, rien sauvegarder. Maintenant tout est fini, et malgré la gravité de l'heure, j'éprouve un soulagement de ne pas avoir à porter la lourde responsabilité de réfréner la colère du prolétariat et de résister à son enthousiasme. (Longs applaudissements.)

Nous sommes parmi les vaincus, mais nous demandons qu'après nous avoir vaincus vous nous donniez une place à vos côtés pour nous battre tous ensemble contre l'iniquité commise. (Acclamations.)

La discussion est close.

L'ordre du jour.

De Brouckère met aux voix l'ordre du jour suivant proposé par le Comité national du S. U.

Le Congrès, considérant que le congrès extraordinaire du 30 mars 1912 a décidé de recourir à la grève générale au cas où tout autre moyen de faire triompher la revision constitutionnelle serait impuissant;

Que cette éventualité paraissant s'être réalisée, le Comité national, en sa séance du 12 février, fixe au 14 avril la date de la grève générale;

Qu'à l'invitation des bourgmestres des chefs-lieux du royaume à l'effet de permettre un suprême effort de conciliation, le Comité, en sa séance du 6 mars, rapporta la précédente décision;

Qu'il ressort des déclarations du chef du gouvernement que malgré cette décision et après avoir autorisé les bourgmestres à donner aux représentants du parti ouvrier l'espérance du contraire, il se refuse à mettre à l'étude le problème revisionniste.

Que dans ces conditions, on se trouve reporté dans la situation précédant le 6 mars; qu'il convient néanmoins de noter les progrès immenses que

la cause revisionniste a faits dans ces derniers temps dans l'opinion publique; que M. de Brocqueville lui-même est forcé de confesser que certains membres de la droite n'y sont plus hostiles;

Que ces progrès sont dus à l'action inlassable du Parti ouvrier et ne seront poursuivis que si cette action continue à se manifester avec discipline et fermeté;

Qu'à l'heure actuelle aucun autre mode d'action que la grève générale n'est proposé et qu'il y a lieu de maintenir intégralement les décisions des 30 juin 1912 et 12 février 1913;

Dénonce à l'opinion publique l'attitude intransigeante du gouvernement obligeant la classe ouvrière à la grève générale;

Déclare qu'il eût ratifié la décision du Comité national si le gouvernement avait fait le geste de pacification qu'il avait laissé espérer aux bourgeois, mais qu'en présence du refus de mettre à l'étude le problème électoral en son entier — refus imposé au gouvernement par une minorité en révolte contre le sentiment national — il importe d'assurer par une action énergique la fidélité du parti ouvrier au suffrage universel;

En conséquence, décide la grève générale pour le 14 avril;

Déclare que cette manifestation en vue du respect de la volonté nationale, doit rester légale et pacifique et désavoue d'avance toute tentative pour lui donner un autre caractère;

Décide enfin qu'il appartiendra à un congrès extraordinaire du parti ouvrier de statuer sur la reprise du travail.

Toutes les mains se lèvent, sauf une quinzaine au milieu d'une émotion intense. C'est la grève générale admise par l'unanimité de la classe ouvrière organisée.

On crie: Vive la grève! Vive la grève! sans discontinuer, et on se sépare à 5 heures en se donnant rendez-vous pour la séance du lendemain. D.



Faits divers.

La protection des travailleurs.

Vers une convention internationale nouvelle.

Il y aura en automne 1913 sept années qu'un certain nombre d'Etats européens se sont entendus pour jeter les bases de conventions internationales concernant la protection légale des travailleurs. Leur venue a été très activement secondée par une vaste et puissante organisation, l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, dont l'Office, à Bâle, est un véritable laboratoire de législation sociale. C'est au mois de septembre 1906 que les premières conventions internationales furent conclues, interdisant l'emploi du phosphore jaune et blanc dans l'industrie des allumettes, et le travail de nuit des femmes dans les fabriques.

Une nouvelle conférence internationale aura lieu au mois de septembre prochain, à Berne. Le Conseil fédéral a adressé aux Etats européens une circulaire dans laquelle il les invite à y participer et à examiner tout d'abord les deux questions suivantes: 1^{re} Interdiction du travail de nuit pour les jeunes ouvriers; 2^{re} Limitation à un maximum de dix heures de la journée de travail des femmes et des jeunes ouvriers employés dans l'industrie.

Les Etats suivants ont été sollicités de prendre part à cette réunion: la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, enfin la Suisse.

L'interdiction du travail de nuit s'étendra à tous les jeunes ouvriers jusqu'au moment où ils auront 18 ans accomplis. En tout cas l'interdiction serait absolue pour tous les enfants de moins de 14 ans accomplis. Elle admettrait quelques exceptions transitoires pour les jeunes gens de 14 à 18 ans. Le repos de nuit aurait une durée de onze heures consécutives au moins, dans tous les Etats contractants, entre six heures du soir et cinq heures du matin. Des exceptions pourraient être admises pour des industries travaillant des matières susceptibles de se détériorer rapidement (industries travaillant le poisson, les conserves de légumes ou de fruits, etc.), et pour les colonies.

Quant à la journée maximum de dix heures elle serait établie pour tous les jeunes ouvriers âgés de moins de 18 ans et pour toutes les ouvrières travaillant dans l'industrie, quel que soit leur âge. Le nombre des heures supplémentaires tolérées serait strictement réglementé: pas plus de 60 par année. Elles seraient totalement interdites aux jeunes ouvriers et ouvrières de moins de 16 ans. Ces propositions dans l'idée du Conseil fédéral serviront de base aux délibérations de la Conférence. Tout ce travail serait exécuté en deux étapes: 1^{re} Une conférence technique établissant les grandes lignes de la Convention internationale; 2^{re} Une conférence diplomatique consécutive chargée de conclure la Convention. Ainsi pas à pas, trop lentement, il est vrai, au gré de la classe ouvrière, se constitue un droit ouvrier international.

Jean Sigg.

Union suisse des fédérations syndicales.

Quittance.

Collecte pour les syndicats de Serbie et de Bulgarie.

Fédération des ouvriers sur métaux	Fr. 500.—
Union des typographes	„ 500.—
„ „ lithographes	„ 150.—
Fédération des ouvriers sur bois	„ 300.—
„ „ „ des communes et de l'Etat	„ 100.—
Fédération des ouvriers relieurs et cartonniers	„ 50.—
„ „ „ charpentiers	„ 50.—
„ „ „ peintres et plâtriers, section d'Interlaken	„ 30.—
Société suisse du personnel des locomotives	„ 100.—
Union suisse des fédérations syndicales	„ 100.—
	Fr. 1880.—

Berne, le 31 mars 1913.

J. Degen, caissier.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.